

Barème d'honoraires – Immobilier d'habitation – Agence de Stiring-Wendel*Applicable à compter du 01/10/2023*

Concerne les appartements, maisons, terrains, parkings, à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA.

Mandat de VENTE

Hors immobilier d'entreprise, commerces et droit au bail. Hors ventes en VEFA et VIR. En cas de commercialisation de bien neuf, le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme

| PRIX DE VENTE | HONORAIRES TTC |
|--------------------------|-------------------------|
| De 1€ à 60 000€ | 10% |
| de 60 001€ à 100 000€ | 8% |
| de 100 001€ à 140 000€ | 7% |
| de 140 001€ à 200 000€ | 6% |
| de 200 001€ à 400 000€ | 5% |
| de 400 001€ à 650 000€ | 4,5% |
| de 650 001€ à 1 000 000€ | 4% |
| de 1 000 001€ et plus | A définir selon dossier |

Minimum de perception : 5 000€

Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente.

Les honoraires d'agence exprimés sont à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente net convenu avec le vendeur mandant. Les honoraires ne sont pas cumulatifs.

Mandat de RECHERCHE

Le barème d'honoraires est identique au mandat de vente. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Conditions générales : Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente. RUOB Promotion Immobilière et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation. Nos honoraires sont dus pour une vente immobilière : à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire, pour une location d'habitation : le jour de la signature du bail de location. Nos honoraires sont directement payés à RUOB Promotion Immobilière par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.